

La politique intergénérationnelle

RÉTROSPECTIVE



- Le droit de vieillir dans la dignité ne triompha qu'au milieu du 20e siècle avec l'instauration de l'AVS en 1947 qui considéra la vieillesse comme une phase de vie où le travailleur pouvait cesser son activité lucrative et bénéficier d'une rente minimale. Les Trente Glorieuses (1945-1973) vont alors augmenter fortement le pouvoir d'achat des individus.
- L'espérance de vie s'accroît, les conditions de travail s'améliorent et transforment l'état de l'individu à sa retraite en le «rajeunissant». Une nouvelle vie s'ouvre à lui, lui permettant de réaliser différents projets.
- En 2019, l'espérance de vie était de 81.9 ans pour les hommes et 85.6 ans pour les femmes.
- Les changements démographiques ont pour conséquence qu'une grande majorité de la population s'insère dans une chaîne relationnelle qui s'étend sur trois, voire quatre générations. La politique familiale ne porte donc pas exclusivement sur la phase de l'existence où les parents et les enfants vivent ensemble, mais elle concerne aussi les phases ultérieures, ainsi que les relations entretenues par plus de deux générations. Ces relations englobent l'échange d'informations, de connaissances et de conseils ainsi que des prestations financières. L'éloignement géographique, les divergences de vues sur la manière de vivre ainsi que les divorces peuvent être à l'origine d'un rapport plus distant.

PROCHES AIDANTS



- Les proches aidants en Suisse ont fourni en 2016 un total de 80 millions d'heures de travail non rémunérées sous la forme d'assistance et de soins. En admettant qu'une heure de travail coûte en moyenne CHF 45.50, cela représente une valeur monétaire de 3,7 milliards de francs par an.
- En 2016, quelque 300 000 personnes âgées de plus de 15 ans ont effectué en Suisse un travail non rémunéré auprès de personnes nécessitant une prise en charge.
- Près de 56000 personnes âgées de 15 à 64 ans ayant une activité professionnelle faisaient ménage commun avec un adulte ayant besoin de soutien. Celles qui assumaient des tâches d'assistance et de soins y consacraient en moyenne 8,5 heures par semaine.
- Avec 11,2 heures par semaine, les femmes investissaient plus de temps dans ce travail que les hommes, qui y passaient 6,5 heures.
- Environ 127000 personnes exerçant une activité professionnelle ont indiqué avoir effectué, au cours des quatre semaines précédentes, des tâches d'assistance ou de soins pour des adultes vivant dans d'autres ménages. En moyenne, elles y ont consacré 3,7 heures par semaine.
- Souvent, lorsqu'on prodigue des soins à ses proches dépendants, on est contraint(e) de réduire son activité professionnelle et passer d'un plein temps à un temps partiel ou de renoncer à toute activité rémunérée. Or, si l'on

renonce à un emploi pour pouvoir endosser des responsabilités vis-à-vis des générations plus âgées, cela a des conséquences sur ses propres droits à la retraite.

PROCHES AIDANTS

- Les motifs d'assistance sont nombreux, mais leur point commun est le fait que la qualité de vie de personnes qui s'occupent de leurs proches dépendants se dégrade avec le temps, que leurs ressources personnelles et sociales diminuent et que leur santé devient moins bonne lorsque l'investissement devient conséquent.
- S'occuper des proches-dépendants peut être facilité lorsque le proche-aidant s'informe préalablement des différentes tâches qu'il pourra être amené à accomplir, que ce soit au niveau de la gestion courante de ses affaires (finances, repas, déplacement, etc.) ou encore au niveau du placement du proche-dépendant. Il est important que les proches aidants puissent acquérir ces connaissances préalablement et avoir ensuite le sentiment de pouvoir accomplir leurs tâches de manière compétente et efficace.

ÉVOLUTIONS GÉNÉRALES



- D'après les projections de l'OCDE, il ressort que les ménages à une personne vont croître fortement d'ici 2025-2030.
- L'augmentation de familles monoparentales, des familles recomposées ou qui cohabitent, des ménages à une personne, couplée au vieillissement de la société, pourront conduire ces pays à un plus grand risque de pauvreté, principalement pour la femme.
- Parallèlement, l'augmentation des couples sans enfants, du taux de divortialité, de remariages et de familles recomposées aura comme conséquence d'affaiblir le lien familial et le travail bénévole entre membres de différentes générations.
- La même conséquence pourra être observée avec l'augmentation du taux d'activité professionnelle des femmes qui auront moins de temps à consacrer à leurs parents alors qu'elles sont les principales personnes qui exercent ce travail de «care».

SOCIÉTÉ À QUATRE GÉNÉRATIONS



- Nous habitons une société à quatre générations comprenant cinq âges de la vie. A la phase dite de l'enfance fortement encadrée par le cercle familial et la période de la jeunesse correspondant au temps de la scolarisation, s'ensuit la longue période de la vie professionnelle mais également celle du développement d'une vie familiale. Survient ensuite le temps de la retraite que l'on a désigné par le terme de « troisième âge », lui-même suivi par une nouvelle période identifiée et codifiée plus récemment, le « quatrième âge » qui couvrirait le temps de la vie au-delà de 80 ans.
- Il nous semble important d'accorder de l'importance à chaque âge de l'individu en lui permettant de participer et d'apporter une contribution active à la société.

CONDITIONS CADRES NÉCESSAIRES POUR UNE POLITIQUE INTERGÉNÉRATIONNELLE



On pourrait imaginer que la construction d'un tel type de société se fera par elle-même, laissant la main invisible conduire le marché. Nous ne le pensons pas. Comme pour toute politique, il s'agit de développer des conditions-cadres qui permettent le développement de la politique intergénérationnelle. Nous pensons qu'il est important de promouvoir :

- la possibilité de vivre chez soi le plus longtemps
- la dimension intergénérationnelle des espaces de vie (quartier, bourg, village)
- les activités de socialisation qui se déroulent dans un contexte multigénérationnel, qu'elles relèvent de l'apprentissage, du loisir, du sport, de la culture ou de pratiques d'entraide.
- les initiatives qui réduisent les risques d'exclusion sociale et de sentiment d'inutilité sociale.
- les initiatives susceptibles de réduire voire d'éradiquer la stigmatisation et discriminations de différents groupes sociaux à tous les âges de leur parcours de vie.
- les débats, les échanges et des services susceptibles de favoriser les échanges intergénérationnels comme ceux visant à conserver et développer la mémoire collective.
- La formation continue tout au long de la vie même et surtout dès le 3e âge.

INITIATIVES VISANT À PROMOUVOIR LES PROJETS INTERGÉNÉRATIONNELS



Plusieurs initiatives, dans différentes régions en Suisse, favorisent les projets intergénérationnels. Certaines sont soutenues par les pouvoirs publics, d'autres sont totalement privées. **Nous en mentionnons trois** en renvoyant toute personne intéressée à l'ouvrage intitulé « Générations solidaires, J.-P. Fragnière / P. Gnaegi, Lausanne, 2019 » dans lequel beaucoup d'autres projets sont mentionnés.

La Semaine des générations - Rendre visibles les projets intergénérationnels dans le canton de Fribourg.

Un article constitutionnel promeut la solidarité entre les générations. Le canton de Fribourg qui a récemment reformulé sa constitution a choisi d'y introduire un article formulé de la manière suivante : « L'État et les communes favorisent la compréhension et la solidarité entre les générations » (article 62 cst). Parmi les premières mesures retenues pour la mise en oeuvre de cet article constitutionnel, on peut signaler deux démarches. La première regroupe un ensemble d'opérations visant à promouvoir lutter contre les préjugés qui affectent les relations intergénérationnelles; en particulier l'invitation à développer le respect mutuel dans l'action. Un deuxième axe correspond à des aides financières accordées pour le démarrage de projets intergénérationnels.

La Maison des générations de Berne (ville de Berne) : Sur la place de la gare de Berne, on peut découvrir la « Maison des générations de Berne », la « Berner Generationen Haus – eine Pionierleistung der Burgergemeinde Bern für die Berner Bevölkerung »

Elle est conçue comme un lieu de rencontre ouvert aux enfants, aux jeunes, aux adultes, aux familles et aux personnes âgées qui peuvent y trouver diverses prestations dans les domaines des soins, de l'information sociale ou encore des conseils plus personnalisés. Dans ces vastes locaux modernes, des institutions bien connues ont ouvert une antenne ; de l'association des bénévoles à la Croix-Rouge, de Pro Senectute à la fondation Alzheimer, des organismes de conseil aux mères et

aux pères et à l'enfance ; et il y a, bien sûr, un restaurant. La maison des générations se construit sur un mode dynamique ; elle s'apprête à accueillir de nouvelles prestations, de nouveaux services, mais aussi des activités culturelles et scientifiques, des débats et des concerts. L'objectif déterminant est la construction d'occasions de rencontres, de partage et de promotion des solidarités.

Quartiers solidaires (Pro Senectute)

Depuis quelques années, le projet intitulé « Quartiers solidaires » se développe, diffuse ses services et accède à une solide notoriété. Cette initiative pilotée par Pro Senectute vise à consolider les liens sociaux entre les aînés et leurs quartiers. Accompagnées par un médiateur social, des personnes de tous âges, dont beaucoup de seniors, développent des activités et des initiatives dans leur lieu de vie. Ces démarches constituent un instrument convaincant et efficace pour resserrer et renforcer les liens sociaux, pour promouvoir des réseaux d'entraide et de solidarité. De nombreuses communes vaudoises sont engagées, avec conviction et assiduité, dans ces aventures porteuses de succès. L'initiative se présente de la manière suivante : « Quartiers Solidaires, c'est créer, renouer, développer et entretenir les liens sociaux pour améliorer la qualité de vie et l'intégration des aînés dans un village ou un quartier. Son originalité ? Encourager les habitants, et en particulier les plus âgés, à influencer sur leur propre environnement, en organisant eux-mêmes des projets selon leurs besoins, ressources et envies.

PERSPECTIVES



- Nous pensons que la politique intergénérationnelle prendra, au cours de ces prochaines années, de plus en plus d'importance du seul fait du vieillissement démographique.
- Certaines entreprises et administrations ont, d'ailleurs déjà, mis en place des politiques touchant cette problématique afin de mieux concilier travail et vie familiale, en tenant compte des relations intergénérationnelles.
- Le 20 décembre 2019 le Parlement a adopté la loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Il est dorénavant mentionné que « Le travailleur a droit à un congé payé pour la prise en charge d'un membre de la famille ou du partenaire atteint dans sa santé; le congé est limité au temps nécessaire à la prise en charge, mais ne doit pas dépasser trois jours par cas et dix jours par an au total. En outre, les bonifications pour tâches d'assistance de l'AVS seront aussi accordées en cas d'impotence de faible niveau et pour les soins prodigués au partenaire. La nouvelle loi est entrée en vigueur en janvier 2021.

Berne, septembre 2020